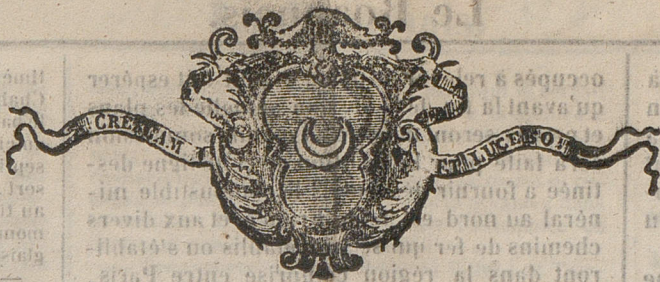


SAMEDI 15 FÉVRIER 1845.

DEUXIÈME ANNÉE. — N. 7.



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, payé d'avance, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp., rue des Filles-St.-Thomas, 5 (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 15 Février.

RECRUTEMENT.

M. le Préfet de la Loire vient de prendre l'arrêté suivant, relativement au tirage au sort de la classe de 1844 :

ART. 1.^{er} L'examen des tableaux de recensement de la classe de 1844, et les opérations du tirage au sort des jeunes gens appartenant à cette classe, commenceront, dans les divers cantons, aux lieux et jours indiqués dans le tableau ci-après :

Arrondissement de Roanne.

Charlieu	samedi	22 février.
Belmont	dimanche	23 idem.
Perreux	lundi	24 idem.
Saint-Symphorien-de-Lay	mardi	25 idem.
Néronde	mercredi	26 idem.
Saint-Germain-Laval	jeudi	27 idem.
Saint-Just-en-Chevalet	vendredi	28 idem.
La Pacaudière	dimanche	2 mars.
Saint-Haon-le-Châtel	lundi	3 idem.
Roanne	mardi	4 idem.

ART. 2. Dans les lieux de réunion désignés, MM. les maires feront disposer, par avance, le local dans lequel se fera le tirage.

ART. 3. La publication du présent arrêté tiendra lieu de convocation individuelle pour les jeunes gens; il sera imprimé en placard et transmis à MM. les maires de toutes les communes du département, pour être, par leurs soins, publié et affiché pendant deux huitaines consécutives;

ART. 4. Les jeunes gens seront tenus de se présenter en personne ou de se faire représenter par leurs parents, tuteurs ou curateurs; en cas d'absence, on procédera comme s'ils étaient présents, et leur numéro sera tiré par le maire de leur domicile ou par le sous-préfet.

ART. 5. Conformément à l'article 10 de la loi du 21 mars 1832, MM. les maires seront tenus d'assister à l'examen des tableaux de recensement et aux opérations du tirage; ils devront être décorés de leur écharpe.

ART. 6. Les réclamations ayant pour objet le mutisme, le bégaiement, la surdité, l'idiotisme et l'épilepsie, devront indispensablement être faites avant que le réclamant tire son numéro. MM. les sous-préfets devront faire sur ces réclamations une enquête sommaire à l'instant même; les jeunes gens qu'elles concernent sont particulièrement astreints à prendre part en personne au tirage, s'ils ne veulent compromettre gravement leurs droits.

ART. 7. Il ne sera accordé d'autorisation de se faire visiter dans les autres départements où ils résident, qu'aux jeunes gens dont les mandataires en auront fait la demande au président au moment du tirage.

A cet effet, il leur sera remis une feuille sur laquelle on consignera tous les renseignements concernant la famille des jeunes gens, ainsi que le domicile, rue, numéro de ceux-ci, dans le département où ils seront examinés.

Cette feuille devra être certifiée par le maire et parvenir le plus tôt possible à la préfecture. MM. les sous-préfets y joindront un extrait de la liste du tirage.

ART. 8. Conformément à l'art. 10 de la loi précitée du 21 mars 1832, l'ordre dans lequel les communes d'un même canton seront appelées au tirage, sera déterminé par le numéro que chacun de MM. les maires aura obtenu par le sort.

La gendarmerie se trouvera au lieu désigné pour le tirage, les jours et heures indiqués.

Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu, de huit déposants, dont deux nouveaux, la somme de 813 francs; il a été remboursé 230 francs.

— Dans son audience du 8 de ce mois, le tribunal de simple police de Roanne a prononcé 24 condamnations de 1 à 11 francs d'amende pour diverses contraventions aux règlements de police, notamment pour faux poids et fausses mesures.

— Un incendie accidentel a eu lieu dans la commune de la Fouillouse, au préjudice du sieur Davaize, propriétaire. La perte est évaluée à la somme de 4,000 francs; la maison était assurée par la compagnie du Phénix. Le sinistre aurait été occasionné par un feu de cheminée.

— Le 26 janvier, le nommé Moulin, Jac-

FEUILLETON.

LE HÉROS DE SAINT-LUNAIRE.

(Suite et fin.)

Ainsi disposés, ils accostent l'*Union* et l'abordent de long en long, déterminés à triompher ou à périr; mais en franchissant ses plats-bords ils reconnaissent à leur grande surprise que ce cutter n'était pas armé en guerre. En effet, l'*Union* était un des transports affectés au service des vaisseaux du roi, et quoiqu'il fût chargé de poudre, il restait confié à la garde d'un homme; le capitaine et les matelots formant son équipage étaient allés coucher à terre, d'où ils ne devaient revenir qu'avec le jour et apporter les provisions nécessaires pour le temps de leur expédition, qui durait rarement plus de quarante-huit heures.

Il n'était encore qu'une heure du matin, et nos hardis Français ne pouvaient pas appareiller avant que le coup de canon tiré par le vaisseau amiral eût permis les communications. En attendant ce signal, ils avaient fait descendre l'Anglais prisonnier dans

la chambre du cutter, où deux des leurs le gardaient à vue, en le menaçant de le tuer s'il prononçait une seule parole qui pût compromettre leur sûreté. A deux heures trois quarts du matin, aux premières lueurs du firmament, le canon retentit du bord de l'amiral et les échos d'alentour répercutèrent sa forte détonation: la circulation permise sur la rade et dans le port, nos gens coupèrent le câble de l'*Union* pour appareiller plus vite, et déployant les voiles sous un joli frais du nord qui favorisait la route qu'ils avaient à suivre, ils s'éloignèrent de l'ancrage que le cutter avait occupé.

Mais quel audacieux sang-froid, quelle admirable présence d'esprit et quelle intelligence présidaient à la fois à l'exécution de cette entreprise! Maintenant il leur fallait sortir du fond du port de Plymouth, dont ils n'avaient pu étudier qu'imparfaitement, sous les verrous, sa partie appelée le *Sound*, avec ses canaux et les écueils qui les avoisinaient; il leur fallait passer et repasser le long des vaisseaux de guerre répandus sur l'espace qu'ils parcouraient, évoluer durant plusieurs heures parmi les navires qui avaient mis sous voiles pour prendre le large, prolonger les uns, loffer ou arriver pour les autres, sans qu'aucune hésitation, sans qu'aucune fausse manœuvre vint dévoiler ce qu'ils étaient: eh bien, ils firent tout cela!

Cependant leurs cœurs se serrèrent lorsqu'ils passèrent devant Mill-Prison, cette félide demeure où leurs compatriotes entassés gémissaient sous les verrous de l'inhumaine et implacable Angleterre.

Henon avait pris définitivement le commandement de l'*Union*, et, grâce à la petite boussole que, par une habile prévoyance, il avait confectionnée et mise dans son sac, il put guider le navire au milieu des flots; le cutter, ne faisant que la navigation des bayes de la Tamise à ceux de la grande rade de Plymouth était démuné de compas, de lampe et de provisions de toute espèce.

Le vent qui s'était maintenu au nord avait augmenté de force, et l'*Union*, sous toutes voiles, traversait rapidement l'espace entre Plymouth et la Côte Bretonne; à la vérité Henon avait l'œil à tout, et ne négligeait aucun changement atmosphérique pour obtenir de l'embarcation britannique la plus grande vitesse possible; mourant de faim, ils avaient tous hâte d'atteindre un port ami, où ils devaient se procurer les aliments dont l'absence se faisait vivement sentir à leurs estomacs affamés. L'activité déployée par Henon eut les plus heureux résultats, puisque le lendemain, à l'aube matinale, l'*Union* était si près des rochers qui bordent l'île de Bas, qu'aucun ennemi ne pouvait intercepter son atterrage; cette circonstance fut d'un

ques, âgé de 22 ans, ouvrier aux mines à Rive-de-Gier, a été tué accidentellement en descendant dans le puits Saint-Martin. La rupture d'une tringle du contre-balancier avait fait détacher une pierre du poids de 15 kilogrammes, qui, après avoir brisé le chapeau de la benne, a atteint ce malheureux.

— Dans la nuit du 28 au 29, un vol d'une somme d'environ 250 francs a été commis, dans le tronc de l'église Saint-Étienne, à Saint-Étienne; l'auteur de ce vol est resté inconnu.

— On lit dans le *Journal de Montbrison* :

Depuis 8 jours il est tombé, dans notre pays, une quantité de neige telle que les hommes les plus âgés prétendent n'en avoir point encore vu autant sur la terre. La température et l'épaisseur de la couche de neige n'ont rien de défavorable pour les végétaux; mais les communications ont été interceptées sur différentes parties du département; les habitants de nos montagnes ont été emprisonnés chez eux, et plusieurs d'entre eux ont été réduits à une triste position, par suite du défaut de provision.

Sur la route royale n.º 82, l'amoncellement des neiges, au passage de la République, a interrompu un instant, le 3 de ce mois, la circulation; des mesures promptes ont amené le rétablissement du service important qui se fait sur ce point. Le 4, l'état de la route a permis le passage des malles et messageries. La route du Puy avait été également interceptée.

Nous avons dit que, dans la montagne, les habitants de plusieurs hameaux avaient été emprisonnés chez eux sans provisions. Cette circonstance aura été l'occasion d'une œuvre admirable de charité et de dévouement accomplie par les professeurs du séminaire de Verrières; secondés de leurs élèves, ils ont été, non sans s'exposer à de grands dangers, porter des secours aux gens de leur voisinage.

C'était un spectacle touchant, de voir ces petites caravanes chrétiennes s'éparpiller et se perdre au milieu des neiges, pour s'échelonner ensuite, sous la garde de Dieu, jusqu'aux points les plus éloignés où ils ont pu, au prix des plus rudes fatigues, soulager un grand nombre de familles en détresse.

Le courage et l'humanité des dignes prêtres et des enfants qu'ils dirigent, laissera un long souvenir dans le pays, qui a toujours eu des bénédictions à donner à leur hospitalière maison.

— Les études du chemin de fer de Saint-Étienne à la Saône, se poursuivent avec activité. Plusieurs ingénieurs sont sur le terrain

occupés à relever le plan, et tout fait espérer qu'avant la fin de la session actuelle les plans et profils seront déposés et qu'une soumission sera faite pour l'exécution de cette ligne destinée à fournir désormais le combustible minéral au nord-est de la France et aux divers chemins de fer qui se sont établis ou s'établiront dans la région comprise entre Paris, Lyon et le Rhin.

Il est probable d'ailleurs que ce chemin de fer prolongé plus tard jusqu'à Lyon, au moyen d'un embranchement direct qui partirait de Saint-Bel, passerait à Marcy-le-Loup, et viendrait déboucher dans la plaine de Vaise.

— C'est demain 16 février que la comète récemment découverte à Berlin sera visible à l'œil nu. Elle ne sera alors distante de la terre que de 24 millions de kilomètres. Un observateur placé au soleil la verrait en conjonction avec notre globe. Son diamètre est évalué à 28,000 kilomètres; il est, par conséquent, de 10,000 kilomètres plus grand que le diamètre terrestre.

On écrit d'Aix, le 12 janvier :

« Le sieur Chabrier, d'Arles, âgé de vingt-trois ans, quartier-maître de canonage de 2.º classe, à bord du *Suffren*, vient d'être décoré de la croix de la Légion d'Honneur.

Voici les titres de ce jeune marin à cette distinction :

« Lors de la canonnade de Tanger, le 6 août dernier, le prince de Joinville venait de donner l'ordre à son bord de cesser le feu, afin de laisser dissiper la fumée qui gênait les pointeurs, lorsque la première pièce de tribord, qui avait été plus tôt démasquée par le vent que les autres, envoya un dernier coup de canon qui enleva le mâit du pavillon du fort de la Marine. C'était dignement clore ce premier acte du drame qui devait se terminer par une nouvelle prouesse de ce même pointeur, qui était Chabrier.

« Le feu avait recommencé, et les murs de Tanger croulaient sous nos boulets; les batteries avaient été abandonnées; la résistance avait cessé partout, et les affûts marocains avaient volé en éclats sous leurs canons démontés. Le feu venait de cesser de nouveau; il était quatre heures. La cavalerie marocaine, craignant un débarquement, se présenta à la marine. Des décharges d'artillerie l'eurent bientôt dissipée. Mais un groupe de trois Arabes plus entêtés que les autres, se présenta à la plage en paraissant narguer notre artillerie. Le prince donna l'ordre au commandant de sa batterie de désigner le groupe arabe au canonier qui avait abattu le pavillon dans la matinée. Chabrier pointa sa pièce de trente, et l'un des trois Arabes est enlevé au premier coup; un second est coupé en deux au second coup, et le troisième, ne croyant pas devoir attendre le troisième coup, se dérobe de toute la vitesse de son cheval.

« Quelques jours plus tard, Mogador était canonné à son tour; mais deux pavillons, l'un vert et l'autre rouge, flottaient encore sur les forts. Le prince fait venir Chabrier et les lui désigne. Chabrier prend ses dispositions. Le roulis était un obstacle, et il fallait avant de précision dans le tir que de justesse dans le pointage pour atteindre les perches, de vingt cen-

timètres d'épaisseur, à une grande portée de canon. Chabrier, au troisième coup, coupe la ligne qui fixe le bas de la gaine du pavillon vert, et le mâit s'incline; au cinquième coup il atteint le mâit lui-même, et au septième, le mâit du pavillon rouge éprouve le même sort, aux regards ravis de toute l'escadre attentive au tir du canonier du *Suffren*, qui, seul dans ce moment, proclamait, en présence de la frégate anglaise, l'habileté de nos marins.

— Voici un chiffre qui dispense de commentaires : — On compte en ce moment à Paris quarante compagnies soumissionnant pour des concessions de chemin de fer. Le total des capitaux qu'elles demandent est de deux milliards deux cent-vingt millions de francs, la moitié du capital monétaire qui circule en France.

— Un vol considérable a été commis ces jours derniers sur la diligence des Messageries royales qui venait de Paris à Rennes. En passant à Laval, le conducteur reçut six sacoches de 10,000 fr., destinées à la recette générale d'Ille-et-Vilaine. Arrivé à Rennes, le conducteur n'a retrouvé que quatre de ses sacoches. Avec deux d'entre-elles, c'est-à-dire avec 20,000 fr., avaient disparu deux individus qui avaient pris place à Laval sur l'impériale de la diligence. Le conducteur est reparti aussitôt pour faire des recherches, mais elles ont été infructueuses.

— La *Gazette des Beaux-Arts* annonce qu'une découverte extraordinaire vient d'être faite à Londres :

— Un individu dont le nom est encore caché par un exploitier nommé Barton, qui s'est emparé de l'invention, a trouvé le moyen de créer en quelques jours une planche sur acier, fac-simile desolant de toute gravure au burin, avec le simple secours d'une épreuve. Cette épreuve ne subit même aucune altération, ce qui exclut l'idée d'un décalque.

— Dix philanthropes, préposés au salut des noyés, viennent d'arriver à Paris. Ils auront chacun sous leur surveillance une partie des bords de la Seine. On les habituera à l'intéressant service qui leur sera confié. Des instituteurs habiles les dressent à retirer du fleuve tout ce qui surnage, et surtout des mannequins figurant des corps. Ces magnifiques chiens de Terre-Neuve, si souvent annoncés, sont dignes de leur réputation. Il faut louer l'administration municipale d'avoir eu une idée pratique et humaine. On ne pourra du moins reprocher aux généreuses bêtes de jeter les gens à l'eau pour avoir l'occasion de les repêcher et de gagner 25 fr. par cadavre.

— On a beaucoup trop abusé des statistiques figuratives, à propos des opérations de nos budgets; en voici une cependant qui paraît aussi ingénieuse que satisfaisante; nous en prenons pas les chiffres sous notre responsabilité quoiqu'ils soient produits par un journal savant :

« Il est difficile de se rendre un compte exact de l'importance du produit des impôts en France, c'est-à-dire de la somme que chacun vient apporter annuellement pour former un budget de plus d'un milliard trois cent soixante millions de francs (1,360,000,000 fr.). Un savant calculateur a supputé que cette somme représente, en argent massif, plus de quatre fois la colonne de la place Vendôme, dont le diamètre est de 4 mètres (12 pieds), et la hauteur de 22 (66 pieds). En effet, la colonne offre un cube de 198 mètres; un mètre cube de pièces de 5 francs, donne une somme de 1,600,000 fr. soit pour 198 mètres 316,800,000 fr., ou pour les quatre colonnes 1,267,200,000 fr.; ce qui laisse encore disponible un chiffre de 93,000,000 pour la statue qui n'est pas comptée dans la hauteur de 66 pieds. »

— On ne se fait point une idée du développement que prend tous les jours le commerce de la glace. Il

tant plus heureuse qu'il ne se trouvait plus qu'à une lieue seulement d'un des nombreux bâtiments légers dépêchés à ses trousses.

Henon, au gouvernail, faisait route pour entrer par la passe de l'ouest. Mais là de nouveaux dangers attendaient les huit valeureux Français, et ils faillirent périr au terme de leur entreprise. Obligés d'arborer un pavillon, ils ne pouvaient hisser en tête du mâit que le seul pavillon qu'ils eussent à bord. Ce pavillon à fond rouge, avec trois canons blancs, superposés les uns aux autres, était le signal distinctif pour le cutter chargé du transport des poudres dans un port anglais, et il mit en émoi les canonnières des batteries de la côte. Ne le trouvant pas inscrit à leur série, ces militaires firent feu sur l'*Union*, qui sifflonnait alors les flots que soulevait le vent fraîchissant à mesure que le soleil montait au-dessus de l'horizon. Malgré la pluie de fer qui vint les assaillir à l'entrée d'un port ami et mettre leur courage à une nouvelle épreuve, malgré les projectiles battant la mer si près du cutter, que l'eau qui reflaillissait sous leur choc couvrait son pont, les braves ne s'en émurent que faiblement, et Henon, avec le même sang-froid qui avait présidé à l'entreprise, gouvernait l'*Union* au fond du port.

Cependant, cette résolution de la part de ceux qui montaient le cutter en imposa aux artilleurs; elle es-

porta à réfléchir qu'une si faible embarcation, dont ils n'avaient rien à redouter pour eux-mêmes, ne pouvait parvenir à affronter aussi impunément leurs boulets sans autre motif que celui d'une agression qui ne lui offrait que des chances de destruction; ils cessèrent de tirer, et un pilote breton se hasarda alors à aborder l'*Union*. Ce pratique, après avoir fait faire une station au cutter dans un lieu abrité durant la basse-mer, le fit entrer avec le retour du flot dans le petit port de Roscoff, sur la côte armoricaine, vis-à-vis l'extrémité est de l'île de Bas; avant de céder leur conquête à l'autorité qui vint s'en saisir, nos Français eurent à subir un long interrogatoire du commissaire de marine du lieu. Le fonctionnaire, qui ne pouvait s'empêcher d'admirer l'audacieuse entreprise et l'incroyable présence d'esprit qui l'avait conduite à fin, oubliait, sous le charme que lui causait le récit des fugitifs, que ces hommes mouraient de faim; cependant, lorsqu'il eut terminé les formalités prescrites par la loi, cet administrateur envoya Henon et ses compagnons dans une auberge où on leur servit à manger, et ils en avaient le plus grand besoin; il y avait quarante-six heures qu'ils n'avaient rien pris.

En Angleterre, l'enlèvement de l'*Union* fit beaucoup de bruit, et il le méritait par sa hardiesse. Là, en effet, on s'expliquait difficilement comment une

poignée de Français avait pu se rendre maîtres d'un bâtiment de l'état, chargé de poudre, et d'une grande valeur, devant King's-Dock, l'une des annexes royales du port et de la rade de Plymouth qui l'abritent.

En France, au contraire, loin d'avoir le retentissement qui lui était dû, cette action héroïque fut étouffée; nos journaux, qui consacraient leurs colonnes à retracer les marches de nos armées poursuivant le cours de leurs triomphes à travers le continent européen, s'abstinèrent de reproduire les détails que les feuilles quotidiennes de la Grande-Bretagne donnaient sur le fait incroyable de l'enlèvement de l'*Union*. Aussi, il résulte de ce silence que cet exploit, qui honorait notre marine, resta oublié du pays, et que des intrépides matelots qui l'avaient accompli, après avoir livré à la patrie leurs dépouilles opimes, furent, par ordre du ministre, renvoyés dans leurs familles, non-seulement sans aucune des récompenses dues au courage, mais encore sans qu'aucun mot bienveillant arrivât jusqu'à eux.

Depuis l'époque où l'*Union* entra dans Roscoff, le brave et modeste François Henon, l'un des capitaines les plus distingués du port de Saint-Malo, attend toujours la récompense que sa belle action lui a méritée.

CH. GUNAT.

a pris les proportions d'une grande et fructueuse industrie. Le journal *l'Illustration* publie à ce sujet de curieux détails dont voici un extrait :

« La glace ne sert pas seulement à la boisson : on l'emploie encore comme agent de conservation pour une foule de comestibles que la chaleur tend à détériorer, et comme agent thérapeutique dans les maladies. Sans compter les maisons particulières qui consomment de la glace pour leur usage privé, on peut évaluer à 450, pour Paris, le nombre des limonadiers, glaciers, marchands de comestibles, fruitiers, etc., qui emploient ou débitent cette denrée. La consommation annuelle de la capitale est de 12 à 15 millions de kilogrammes.

On conçoit que, pour emmagasiner cette masse, il faut des entrepôts considérables. Indépendamment des glaciers organisés dans les divers établissements de limonadiers, etc., il existe de grands magasins généraux situés aux abords de Paris. Le plus considérable est la glacière située dans la plaine St-Denis, et qui a pris le nom de glacière St-Ouen. Cette glacière consiste en un puits de 10 mètres de profondeur et de 33 mètres de diamètre. Elle livre à la consommation parisienne 6 millions de kilogrammes par an, au prix moyen de 15 à 20 c. environ le kilogr. Deux autres glaciers considérables sont situés, l'un à Gentilly, près des étangs connus des Parisiens sous le nom de la *Glacière*; l'autre à La Vill. lte, près du canal. Les deux établissements en livrent près de 6 millions de kilogrammes, et le reste est fourni par des prises ou plutôt des pêches faites sur divers points.

Cette pêche de glace à laquelle on se livre avec activité pendant la saison rigoureuse, présente un coup-d'œil animé et pittoresque. Les blocs de glace saisis sur la surface de l'eau avec de longs crochets, enlevés avec adresse, jetés sur la rive, sont entassés dans des tombereaux. Souvent le glacon rebelle résiste au crochet, se dérobe, plonge et reparait triomphant plus loin. Quelquefois le pêcheur risque d'aller retrouver le glacon, à la grande jubilation des curieux qui, les mains dans les poches, et le nez dans leur collet, font cercle au bord des bassins pour épier les accidents, et s'en amuser malgré le vent et le froid aux pieds.

Mais dans les hivers trop doux, la récolte de la glace pouvant manquer, on a cherché les moyens de la fabriquer artificiellement. On avait organisé dans ce but un système de fabrication à Saint-Ouen. Les procédés employés étaient ceux d'évaporation. L'eau, amenée par des pompes au sommet de gradins en charpente, descendait en cascades par nappes minces, et, coulant lentement dans de vastes bassins isolés du sol, achevait de se congeler. On a obtenu de cette manière des masses considérables de glace lorsque la température atmosphérique était à quelques degrés au-dessus de zéro. En outre, on a tenté d'augmenter la puissance congélatrice par des agents chimiques, et par l'addition d'autres matières, telles que le salpêtre ou même simplement le sel marin. Enfin, dans des hivers où la glace manqua complètement, on fut obligé d'aller en chercher jusqu'en Norvège sur des bâtiments du Haïre.

Les Américains du nord se livrent depuis quelque temps à ce commerce qui devient très-lucratif. Ils ont trouvé le moyen de remplacer le lest de leurs vaisseaux par des blocs de glace coupés avec une parfaite régularité, armés avec soin, et en éloppés de sciure de bois, de paille et de poussière de charbon. Ils transportent la glace de cette manière dans l'Amérique du Sud, dans nos colonies des Antilles, où ils la vendent à un prix fort élevé.

A peine le typhus épidémique a-t-il commencé à diminuer en Allemagne, qu'on y signale déjà un fléau non moins dangereux; c'est maintenant une affection de poumons qui décime les bestiaux. Il est digne de remarque, fait observer le *Journal de la Vienne*, que tandis que l'ancienne épidémie a régné d'abord dans les pays de l'est, la nouvelle maladie s'est répandue dans le sud-ouest et a remonté de là vers le nord. Les vétérinaires attribuent cette nouvelle épidémie à la mauvaise qualité du fourrage.

Un incident assez bizarre est venu égayer d'abord, puis attrister le public florentin qui assistait aux représentations gymnastiques d'un athlète français que l'affiche nomme M. Routz, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Ce nouvel Alcide, aux formes grêles, à la physionomie douce et bienveillante, après chaque salve d'applaudissements dont il était l'objet, portait, écrit-on à la *Revue de Paris*, un défil solennel à tous ses confrères artistes ou amateurs. A la fin, deux Anglais, deux gentlemen bien connus dans les salons de Florence, et jouissant parmi leurs compatriotes d'une grande réputation de force et d'adresse, sortirent des rangs des spectateurs et montèrent sur la scène. La salle était attentive; l'honneur de deux puissantes nations était engagé. La lutte commença; il semblait que l'acteur fût embarrassé par le jeu de deux adversaires qui combinaient savamment leur attaque. Déjà les parieurs étaient du côté de la force américaine, lorsque M. Routz, prenant tout-à-coup l'offen-

sive, écarta d'un geste énergique celui qui le serrait de plus près, puis enleva l'autre avec la meilleure grâce du monde, et le laissa retomber de tout son poids. Le présomptueux joueur resta étendu sans connaissance; son compagnon demanda merci et regagna sa place. Le vainqueur emporta le vaincu dans la coulisse; il revint ensuite saluer l'assemblée en déclarant que la séance était terminée.

Des recherches géographiques faites par l'ambassade anglaise, dans l'Abyssinie, confirment les récits de ce vieux conteur qui charmait nos loisirs du collège. Hérodote, si souvent accusé de mensonge est réhabilité. Il est donc constant, lisons-nous dans un article bibliographique de la *Presse*, qu'au sud de l'Afrique existe une race très-nombreuse d'hommes, les *Doko* ou pygmées, de teint olivâtre, n'excédant pas quatre pieds anglais de haut, subsistant uniquement de fruits, de racines, de rats, de serpents et de miel; ils grimpent sur les arbres, et leurs ongles, longs comme des serres d'aigle, leur servent à gratter la terre pour y chercher les fourmis dont ils sont très-friants. Entre Gano et Metcha, il y a aussi un pays peuplé de chrétiens, qui vivent dans les cavernes comme les Troglodytes.

Argenture galvanoplastique de l'acier. M. Amé lée Desbordes a adressé à l'Académie des sciences de Paris une note sur l'argenture galvanoplastique de l'acier. Le dépôt de l'argent sur l'acier est l'une des plus importantes applications des procédés galvaniques, et c'est en même temps celle qui présente le plus de difficultés dans la pratique, lorsqu'on tient à obtenir une argenture parfaitement solide. Aussi préfère-t-on généralement l'emploi de la dorure sur acier, quoique la différence de valeur qui existe entre l'or et l'argent permette d'y déposer pour le même prix une couche d'argent treize fois plus épaisse. Pour donner à ce procédé toute l'importance qu'il mérite, en remédiant aux obstacles qui s'opposent à son application, M. Desbordes s'est livré à des expériences nombreuses; le procédé qu'il avait annoncé d'abord, et que plus tard, par erreur, il regarda comme défectueux, est en définitive celui qu'il recommande. Il consiste à plonger pendant quelques instants l'acier dans une solution extrêmement faible de nitrate double d'argent et de mercure, à laquelle on ajoute quelques gouttes d'acide nitrique. L'acier se recouvre presque instantanément d'un dépôt noirâtre qui s'enlève avec facilité en passant un linge à sa surface; il se trouve alors parfaitement décapé et revêtu en même temps d'une pellicule d'argent extrêmement mince, mais d'une adhérence intime. Après cette préparation, la pièce d'acier se trouve parfaitement disposée à recevoir la couche d'argent qui se forme avec la plus grande facilité et d'une manière tellement adhérente, que non-seulement elle peut supporter le bruni le plus prolongé, mais qu'elle peut même résister à la chaleur rouge sans rien perdre de sa solidité. Ce procédé est peu dispendieux; la solution que nous avons indiquée ne coûte que 75 centimes les 124 grammes.

LA QUESTION D'AFRIQUE EST AUJOURD'HUI LA QUESTION CAPITALE DE LA FRANCE : tout le monde en est convaincu; mais cette question doit être résolue, et tout le monde ne possède pas les éléments nécessaires à sa solution.

C'est pour cela, c'est pour la populariser et la résoudre que le *Journal L'AFRIQUE* a été fondé (1).

Ouvrage essentiellement nationale, le *Journal L'AFRIQUE*, différent de toutes les autres publications qui parlent de l'Algérie, est l'expression vivante de la pensée des Français, nos concitoyens qui habitent l'Afrique et qui ont voulu avoir à Paris une tribune libre de laquelle leurs vœux puissent se faire entendre au pays.

Ferme, juste, impartial, indépendant, le *Journal L'AFRIQUE* n'est l'instrument d'aucun homme, d'aucun parti, d'aucune coterie, il est purement et simplement l'organe et l'écho des intérêts généraux de l'Algérie. Plusieurs mois de publication ont déjà prouvé qu'il saurait suivre sans dévier la voie qu'il s'est tracée.

Tous les bons citoyens lui doivent appui et concours, dans un moment surtout où l'Europe, et particulièrement l'Angleterre, voient, avec une envie si mal dissimulée, les progrès de l'Algérie. Mieux connue, en effet, l'Algérie deviendra plus tôt riche, peuplée, prospère et puissante.

Le *Journal L'AFRIQUE*, qui se publie dans le grand format du *Journal la Presse*, est d'ailleurs le plus important, sans contredit, et le plus complet de toutes les publications qui ont trait à l'Afrique. Il les résume toutes et renferme en outre une *Revue générale de la presse*, où l'on trouve avec les nouvelles politiques du jour un choix raisonné des documents les plus dignes de fixer l'attention.

(1) Bureaux à Paris, rue Ste.-Anne, 55. — Prix : un an, 25 francs; 6 mois, 13 francs.

BULLETIN AGRICOLE.

Moyen d'améliorer le bétail. — J'ai dit quelque part : « Une ferme sans bétail est une cloche sans batail; et le fermier travaillera tout son sôil sans faire sonner les cent sous. »

C'est la vérité : le bétail est le nerf de la culture. Je suis vieux; j'ai vu bien des fermiers s'enrichir par le bétail et beaucoup se ruiner avec la charrue.

Quelques uns ont dit : « Le bétail est un mal nécessaire. » C'est une erreur. Ils n'ont jamais calculé ce que rend le bétail.

Voici un hectare en luzerne; il nourrira deux bêtes. 1.° Ces deux bêtes donneront un bénéfice par l'accroissement, le travail ou l'engraissement; 2.° elles donneront du fumier, qui, porté sur une autre terre, en augmentera le produit; 3.° cet hectare, dans certaines années, donnera en graines une valeur qui excédera celle de 12 hectolitres de blé; 4.° cette terre s'améliorera et par le défrichement produira triple récolte. Calculez tout, et vous concevrez quels sont les profits que donnent les prairies, les racines, les récoltes vertes, le bétail et le fumier. Mais si vous ne considérez qu'un des éléments du calcul, vous aurez un faux résultat.

Si le bétail est une machine à fumier, il est aussi une machine à argent. Il est vrai que nous voyons partout, dans les foires, de bien mauvais bétail; il donne un petit profit.

D'où cela vient-il? du défaut de nourriture; d'âge en âge, de siècle en siècle, la misère l'a abâtardi.

L'amélioration des animaux est dans l'abondance de la nourriture. Pour améliorer les races, il faut les bien nourrir.

Si vous dépensez votre argent en achat d'animaux étrangers ou indigènes avant d'avoir pourvu à leur nourriture, vous bâtirez sur le sable ou commencerez la maison par la couverture. Vous ne serez pas plus avancés dans cent ans qu'aujourd'hui.

Tout se tient en agriculture; l'amélioration du sol amène celle des animaux. Mais c'est par la terre qu'il faut commencer, parce que tout vient de là.

Des chevaux. — Le gouvernement a dans ses haras 1,300 étalons; il y en a 300 qui sont approuvés et primés; ils saillissent 50,000 juments. Cette statistique est incontestable.

C'est là la plus puissante des encouragements; l'industrie particulière ne fera jamais mieux. Cependant sur 1,200,000 juments, il y a 180,000 naissances; d'où suit qu'il y en a 130,000 qui ne proviennent point des étalons royaux ou de ceux qui sont approuvés.

Le comice a des conseils à donner; mais il ne doit accorder de primes qu'aux animaux qui ont du sang; c'est le sang seul qui donne la durée ou la vie, la force et la vigueur.

De la race ovine. — Les bergeries royales ont doté la France d'une race supérieure, sous tous les rapports. Le mouton méti-mérinos est bien conformé; il a du poids, et surtout un linaige supérieur par la finesse et l'abondance.

Quand je vois cette race dans un certain rayon de Paris et dans une trop petite partie du midi, je suis étonné que, de proche en proche, elle n'ait pas gagné de manière à couvrir aujourd'hui la France.

Mais non, elle paraît cantonnée. A quoi cela tient-il? à cent raisons diverses. J'en indique deux principales : la nourriture et les soins.

1.° Chaque animal consomme suivant son poids. Si le méti pèse plus, il lui faudra plus de nourriture; s'il a plus de laine, il consommera encore davantage.

2.° Toute race exotique exige plus de soins que la race indigène. Pour prospérer, l'une a besoin d'une attention soutenue, l'autre est façonnée à la misère.

Dans beaucoup de plaines calcaires on nourrit un mouton par hectare; on ne nourrirait pas un méti par deux hectares, dans l'état actuel de la culture; mais si vous l'améliorez, je ne dirai pas non.

Ainsi, de tous les problèmes d'économie rurale, ce sera toujours celui de l'amélioration du sol qu'il faudra résoudre le premier. Dites ce que vous voudrez, faites ce que vous pourrez, tout sera inutile et sans effet, dans un an comme dans mille, si vous ne commencez par là.

Je ne conseille donc point aux comices de tenter d'introduire partout le méti-mérinos. Voici pourquoi : les comices sont institués pour enseigner l'agriculture au peuple; le monsieur qui cultive, voyage, lit, s'instruit et juge lui-même.

Si le comice a de l'influence sur lui et qu'il le détermine, ce sera bien et très-bien; cet homme prêchera d'exemple, et c'est ce qu'il faut. S'il réussit, ses voisins l'imiteront.

Mais prétendre que le peuple commencera, c'est une erreur, une illusion, c'est ne pas connaître les hommes.

Essayez d'améliorer les races indigènes; mais c'est encore d'une extrême difficulté. Voici pourquoi : dans les campagnes, les journaliers, les artisans, les

petits propriétaires, ont, dans beaucoup de pays, des troupeaux de cinq à douze bêtes; ils choisissent leur bétail parmi leurs agneaux.

Ainsi les races se perpétuent, sans être jamais ni meilleures ni pires en poids et en lainage. Vous ne changerez pas cette habitude; ce qu'ils ont fait, ils le feront. Vous ne les déterminerez point à mettre 30 à 50 fr. dans un bétail pour si peu d'ouailles.

Mais le comice peut agir sur les fermes: s'il est un pays qui soit composé de grandes ou de moyennes fermes, sa tâche sera plus facile; il peut arriver à une amélioration notable avec des soins, un peu d'argent et surtout par l'exemple.

Maitre JACQUES BUJALT.

HYGIÈNE.

Influence du pâturage sur les qualités de la viande des animaux. — Le journal médical d'Edimbourg rapporte un fait très grave et qui mérite d'être pris en considération, non point dans la crainte qu'il se reproduise parmi nous avec les mêmes caractères, mais parce qu'il prouve que la santé de l'homme peut être altérée par l'usage des viandes sans que les animaux dont elles proviennent soient, en apparence, affectés de maladies. On trouvera peut-être un jour, dans ce fait, la raison de certaines épidémies dont la cause nous échappe. Dans quelques régions de l'Amérique, les herbages, communiquent au lait et à la chair des animaux des propriétés vénéneuses, sans que les animaux présentent aucune altération pendant leur vie. La maladie qui résulte de l'usage du lait et de la viande est désignée en Amérique sous le nom de Milk-Sickness, maladie du lait ou tremblement. Les prairies infectées sont situées à l'est des Alleghies. Beaucoup d'habitants de ces contrées ont été forcés de les abandonner à cause de la violence des maladies qui y règnent; ceux qui y résident encore sont obligés de s'abstenir de la chair de leur bétail ainsi que du lait et de ses diverses préparations.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

FAILLITE DE JOSEPH CHAUSSARD.

Dernière convocation afin de vérification.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, du trente-un janvier dernier, M. Jean PITRE, négociant, demeurant à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite de Joseph CHAUSSARD, ci-devant marchand, demeurant à Lapacaudière.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent se présenter en personne, ou par fondés de pouvoirs, au syndic, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées; si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, où la vérification aura lieu le vingt-huit février prochain, huit heures du matin, sous la présidence de M. Francisque CHAVERONNIER, juge-commissaire.

Chaque créancier devra dans la huitaine de l'admission de sa créance, en affirmer la sincérité entre les mains de M. le juge-commissaire.

Roanne, le sept février mil huit cent quarante-cinq.

BARBE, greffier.

FAILLITE DE VEUVE JANISSON, NÉE BONNECARRÈRE.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, de ce jour, Jeanne-Marie Bonnetcarrière, veuve de Henri JANISSON, marchande, demeurant à St.-Germain-Laval, a été déclarée en faillite à compter provisoirement de ce jourd'hui; sa personne a été placée sous la surveillance du garde-champêtre de sa commune.

M. GIRARDER a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur BOST-MAMBRUN, teneur de livres, demeurant à Roanne, a été nommé syndic provisoire, lequel syndic a été autorisé à procéder immédiatement et sans apposition de scellés à l'inventaire de l'actif.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le vingt-huit courant, huit heures du matin,

au Greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, pour donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la nomination d'un nouveau syndic et la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le quatorze février mil huit cent quarante-cinq.

BARBE, greffier.

AVIS.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

M. GIBOU DAU, employé à la recette des finances de Roanne, a l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires et les Assurés de la compagnie le SAUVEUR qu'il vient d'être nommé Directeur de ladite compagnie, pour l'arrondissement de Roanne. En conséquence, à dater de ce jour, les polices d'assurances devront être signées par lui et les primes devront être payées entre ses mains, rue Royale, n.º 31, à Roanne.

La Compagnie le SAUVEUR est autorisée par ordonnance du Roi, en date du 25 mars 1842; son capital social est de trois millions; son siège est à Paris, rue de Grammont, n.º 7.

CHEZ

M. MONCORGÉ-THORAL,

Marchand de vins en gros, à Charlieu (Loire).

Vins en cercles et en bouteilles; — Vins fins et ordinaires.

Bons choix et prix modérés.

SEUL Journal à TRENTE francs.
SIXIÈME ANNÉE.
LE PLUS COMPLET ET LE MOINS CHER DE TOUS LES JOURNAUX FRANÇAIS,
L'ÉCHO DE LA PRESSE,
Cavette universelle, Politique, Littéraire, Judiciaire et Artistique,
PUBLIANT TOUS LES CINQ JOURS SEIZE PAGES IN-4,
C'est-à-dire,
LA MATIÈRE DE PRÈS DE 100 VOLUMES PAR AN.

TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

Vente sur saisie immobilière. — Adjudication le 25 février d'immeubles saisis au préjudice de Jacques Pilon, boulanger à St.-Marcel-de-Felins, et consistant en un corps de bâtiments situé au bourg de St.-Marcel-de-Felins. — Mise à prix: 100 fr. (M.º Thiodet, avoué.)

Ventes par licitation à laquelle les étrangers seront admis. — Adjudication le 25 février d'une maison sise à Roanne, rue de la Sous-Préfecture, n.º 20, dépendant de la communauté qui a existé entre Gaspard Detour et Angélique Souleyrac, sa première femme. (M.º Fabre, avoué.)

— Adjudication le 2 mars, en l'étude de M.º Delagrye, notaire à St.-Haon-le-Châtel, d'immeubles dépendant de la succession de Claude Mayeux, qui seront vendus en deux lots. Premier lot: une terre sise à Veu, commune de Pouilly-les-Nonains, contenant 1 hect. 31 ares 15 centiares; second lot: une parcelle de vigne, sise à St.-Martin-de-Boissy, commune de Pouilly-les-Nonains, contenant 31 ares 65 centiares. (M.º Magnien, avoué.)

Demandes en séparation de biens, formée par Benoîte Barnay, contre Louis Denis, dit Gros Denis, son mari, propriétaire à Vougy.

— Formée par Elizabeth-Julie Galléry, contre Jean Magnien, son mari, propriétaire à Neulize. (M.º Dechastelus, avoué.)

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.

En résumé:
1º Le cadre littéraire de l'Echo de la Presse est plus étendu que celui de tous les journaux producteurs qui courent jusqu'à 48 francs.
2º La partie politique de ce journal peut dispenser de l'abonnement à une feuille quotidienne toute personne qui habite les départements.
3º Une Chronique judiciaire tient les lecteurs au courant de toutes les causes importantes.
L'ECHO DE LA PRESSE offre donc à ses abonnés, pour 30 francs, ce qui leur coûterait, par toute autre combinaison, au moins 150 francs.
Il leur donne plus que tout ce que peuvent offrir les meilleurs recueils politiques et littéraires, puisqu'il se compose, indépendamment de sa rédaction particulière, des écrits les plus remarquables publiés dans les journaux de toutes les nuances d'opinion.
Aussi nulle concurrence n'a-t-elle pu lui être faite depuis six ans qu'il est devenu le journal des familles, et qu'il accomplit cette révolution du bon marché commencée, il y a quelques années, par les journaux à 48 fr.

FRUITEURS, ROMANS, VOYAGES, MÉMOIRES, ESQUISSES DE Mœurs, CRITIQUE, THÉÂTRES, TRIBUNAUX, POLITIQUE GÉNÉRALE, SATIRE POLITIQUE, BEAUX-ARTS, MODES, etc., etc. Les vastes colonnes de l'Echo de la Presse embrassent tout, et les écrivains les plus éminents de l'époque concourent à sa rédaction.

Chaque numéro contient environ cinq mille lignes. C'est le cadre le plus développé qui existe dans la presse française.

L'Echo de la Presse offre à ses lecteurs SIX FOIS plus de matière que les Revues, les Echos, les Magasins mensuels, et son prix proportionnel est cependant moitié moins élevé.

IL EST LE SEUL des journaux producteurs qui continue le compte-rendu des Chambres, le texte des propositions officielles, les lois votées, les discours remarquables, le tableau complet de la vie politique du pays, tous les événements importants de la France ou de l'étranger.

Il devient ainsi, à la fin de l'année, le livre le plus utile qu'il soit possible de consulter, si l'on veut connaître l'histoire contemporaine sous toutes ses faces. — C'est un annuaire écrit avec indépendance, sans acception de partis, et qui, dégagé des redites et des inutilités de la presse quotidienne, convient à tous par l'universalité de sa rédaction.